

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 4 Juillet 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 24/06/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, PASCAL N, VALETTE C, LEDOUX Bastien, Mmes LABRUE M, VALADE RASTOUIL V.

Excusés : Mme BREULAUD G

Absent : Néant

Secrétaire de séance Monsieur PASCAL Nicolas

Remplacement Mme BORDIER, congés maladie (16-2019) :

Mission temporaire par l'intermédiaire du Centre de Gestion (CDG24) pour le remplacement de Madame BORDIER Christine du 15-07 au 30-10-2019 par Madame DE CLERCQ Michèle deux jours par semaine, soit le lundi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.

Travaux salle des fêtes (salle de convivialité), nouveau plan de financement :

Vu que la Communauté de Communes Isle Double Landais prend en charge le parking, le montant des travaux d'élève désormais à 120 000 €, HT. Une subvention DETR a été attribuée à hauteur de 25 %, soit 30 000 €. Une demande de subvention est en cours à hauteur de 25 % soit 30 000 €. Le solde sur fonds propres de la Commune.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Isle Double Landais dans le cadre d'un accord local (17-2019) :

Le nombre de représentants est effectué d'une manière proportionnelle en fonction du nombre d'habitants de chaque commune ; au moins un siège par commune ; aucune Commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges ; la part des sièges attribué ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des Communes membres.

Le nombre de sièges attribués s'élève à 31, répartis de la façon suivante :

- Montpon Ménéstérol (5 469 hab) : soit 13 conseillers communautaires,
- Ménesplet (1 814 hab) : soit 4 conseillers
- Le Pizou (1 312 hab) : soit 3 conseillers
- St Martial d'Artenset (974 hab) : soit 2 conseillers
- Moulin Neuf (916 hab) : soit 2 conseillers
- St Barthélémy de Bellegarde (515 hab) : soit 2 conseillers
- Echourgnac (398 hab) : soit 2 conseillers
- Eygurande et Gardedeuil (398 hab) : 2 conseillers
- St Sauveur Lalande (151 hab) : 1 conseiller

A défaut d'un accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, c'est le préfet qui fixera le nombre de sièges à 28 (droit commun). Qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Décision adoptée par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

Bruit de voisinage, rappel à la Loi.

On ne peut pas tondre sa pelouse quand on veut, il y a des horaires déterminés à respecter.

Les talons aiguilles de la voisine du dessus qui claquent toute la soirée, des chiens qui aboient pendant des heures, des fumées qui incommode, la tondeuse qui empêche la grasse matinée dominicale... Les sources de conflits entre voisins peuvent être nombreuses.

Concernant plus précisément les activités de jardinage ou de bricolage : les activités nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants, comme les tondeuses, les tronçonneuses, les perceuses et autres, sont possibles à des heures précises. Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h à 19h ; le samedi de 9h à 12 h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h (arrêté préfectoral).

En cas de conflit, il faut d'abord dialoguer avec l'auteur du bruit.

Un rappel à l'ensemble des administrés sera fait par les moyens de communication utilisés par la Mairie.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu par M. et Mme PETIT domiciliés au lieu-dit « Petit Foillèze » pour informer la municipalité des problèmes concernant les compteurs électrique « Linky ». Monsieur le Maire souligne que la Commune n'est pas propriétaire desdits compteurs, voir avec EDF.
- Invitation à l'inauguration des Chambres funéraires à Montpon Ménéstérol le 19 juillet 2019 à 19h.
- Invitation repas des Sapeurs-Pompiers de Montpon Ménéstérol pour le 14 juillet.
- Courrier reçu des syndicats et de la DGFIP, concernant l'évolution des finances publiques, et entre autre du projet de fermetures d'un certain nombre des trésoreries de proximités.
- Projet d'abattage à la ferme déposé par M. DINARD, M. LOTTERIE va voir ce qu'il peut faire au niveau de la Communauté de Communes.

Fin de la séance à 20 heures

Le Maire.

Guy PIEDFERT

